

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE

COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL N°D2021/03/26/02

Séance du Vendredi 26 Mars 2021

Convocation : le 19 mars 2021

Nombre de membres en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 27

Procurations : 2

Le vingt six mars deux mille vingt et un, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Mr Thierry Noguét, Maire. En raison du contexte sanitaire actuel, le public ne pouvait pas être accueilli, la séance était donc retransmise en direct sur Youtube

OBJET :

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021

DE LA COMMUNE

Présents : Mmes Françoise Bouvet – Isabelle Le Clanche – Carole Jahan – Catherine Jaunet – Karine Huet – Béatrice Riffaut – Florence Talbourdel – Roselyne Lemestre – Malika Gallais – Vanessa Lemestre – Marie-Christine Delahaie – Malorie Pennanec'h – Mrs Thierry Noguét – Didier Talbourdel – Pascal Evain – Michel Molin – Patrice Lelièvre – Bruno Chartier – Yann Le Mintec – Christophe Mouiche – Cédric Huet – Julien Grégoire – Frédéric Amado – Pascal Plissonneau – Joël Jouand – Alain Delaunay – Hugues Pétre!

Absents excusés : Mme Méline Prod'homme (qui avait donné procuration à Mr Chartier) – Hervé Battistella (qui avait donné procuration à Mr Lelièvre)

Secrétaire de Séance : Mr Pascal Plissonneau

Le Conseil Municipal,

Vu le CGCT, notamment les articles L 1612-2 et L 2312-1 et suivants,

Comme le prévoit l'article L 2312-1 du CGCT le Maire a présenté au Conseil Municipal du 19 février 2021, le Rapport sur les Orientations Budgétaires portant sur les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Considérant l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012, qui prévoit que le budget d'une collectivité territoriale doit être adopté avant le 15 avril de l'année, la ville de Montoir de Bretagne fait le choix de voter son budget ce 26 Mars 2021.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 février 2021, validant la tenue du débat d'orientations budgétaires autour des éléments présentés dans le Rapport d'Orientations Budgétaires,

Sur présentation en Commission Finances les 23 Décembre 2020, 4 février et 3 mars 2021,

Après avoir entendu Mr Pascal Evain présenter le Budget Primitif Principal 2021 de la commune, et ainsi préciser ses principaux constituants :

SECTION de FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

Ch.011	Charges à caractère général	2 318 962
Ch 012	Charges de personnel et frais assimilés	7 038 959
Ch.014	Atténuations de produits (CRDF + FPIC)	455 500
Ch.022	Dépenses imprévues	50 000
Ch.023	Virement à la section d'investissement	2 027 940.75
Ch.042	Amortissements	950 000
Ch.65	Autres charges de gestion courante	1 499 986.10
Ch.66	Charges financières	302 000
Ch.67	Charges exceptionnelles	34 500

RECETTES

Ch.013	Atténuations de charges	30 000
Ch.70	Produits des services, domaine et ventes divers	377 450,85
Ch.73	Impôts et taxes	12 329 000
Ch.74	Dotations, subventions et participations	577 197
Ch.75	Autres produits de gestion courante	523 626
Ch.042	Amortissements subvention	300
Ch 002	Résultat d'exploitation reporté	840 274

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève à 2 977 640.75€.

Il est constitué par les ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement (1 188 K€ et 840 K€ de résultat 2020 affecté au fonctionnement).

Il vient financer les nouveaux investissements.

En Dépenses :

- Remboursement annuel du capital des emprunts : 296 000 €, dont BEA (111 K€),
- Des investissements d'entretien du patrimoine, de moyens des services, et de réserve foncière notamment : 689 K € pour l'entretien des bâtiments, / op 17
322 K € pour l'entretien de la voirie (op 124)
132 K € pour l'éclairage public, (op 109)
572 K € de renouvellement des moyens des services, (op 2000)
128 K € d'amélioration du cadre de vie des montoirins (op 157)

- Mais aussi, pour les principaux programmes (3 534 271 €) :

Extension restauration scolaire Jean Jaurès	1 000 000 €
Cheminement doux Cadréan	475 800 €
Aménagement parc de l'Aventurier (MO VRD + pumtrack	350 000 €
Etudes - Maison de la santé	265 000 €
Réfection du parvis de l'hôtel de ville	200 000 €
Ferme Ormois (travaux sur le pourtour suite AMO)	200 000 €
Vidéo protection seconde tranche	200 000 €
MO pour la réhabilitation du Groupe scolaire Jean Jaurès	200 000 €
Création d'un terrain de foot à 5	140 000 €
MO pour la réhabilitation Ecole Victor Hugo	100 000 €
Réaménagement des locaux de l'ancien CSM	80 000 €
Cheminement Doux Lorraine / Croix chevalier (MO + Travaux)	80 000 €

Les restes à réaliser 2020 concernent :

- en dépenses,

en grande partie l'entretien du patrimoine (444 K€), la poursuite des travaux au complexe sportif (94 K€ €), les moyens des services (142 K€) et les études...

en dépenses et recettes

- 21 000 € de subventions à recevoir.

Les Recettes d'investissement pour 2021 comprennent :

- Autofinancement global (résultat n-1 inclus) 2 977 640.75 € composé du Virement à la section d'investissement - autofinancement d'enrichissement volontaire : 1 187 659 €, provenant de 2021 complété de 840 274 € du résultat positif de 2020 et de 950 000 € d'amortissement sur la vétusté - autofinancement de maintenance obligatoire.
- 379 000 € Fonds de compensation de la TVA sur investissement réalisé en n-1
- 549 800 € de subventions
- 54 000 € de cession de terrains
- 190 000 € de taxe d'aménagement

Il est précisé que ce budget est proposé au vote par nature et par chapitre :

par chapitre pour la section de fonctionnement
par chapitre pour la section d'investissement **avec** «opérations d'équipement»
et sans vote formel sur chacun des chapitres

Par ailleurs il est rappelé au Conseil Municipal que cette année le compte administratif n'étant pas encore adopté, afin de permettre l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement, il est procédé à l'affectation anticipée du résultat prévisionnel 2020, selon les modalités décrites ci-dessus.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2019)	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	2 323 607.55 €	-507 877.81 €	1 815 729.74 €
Fonctionnement	742 069.54 €	2 350 695.01 €	3 092 764.55 €
Global	3 065 677.09 €	1 842 817.20 €	4 908 494.29 €

Soit :

- Pour la section d'investissement :

1 815 729.74 € en R001 solde d'exécution positif reporté

2 252 490.55 € au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)

- Pour la section de fonctionnement :

840 274.00 € en R002 résultat reporté ou anticipé

Et après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité par 23 « POUR », 3 « CONTRE » de Mr Jouand, Mmes Delahaie et Pennanec'h du Groupe « *Montoir pour Tous* » et 3 « ABSTENTION » de Mrs Plissonneau, Delaunay et Pétreil du Groupe « *C@p Montoir* »,

- ADOPTE, le Budget Primitif Principal 2021 qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement :	14 677 847.85 €
Section d'investissement :	8 239 961.04 €
Résultats antérieurs reportés en investissement (1068 et R001)	4 068 220.29 €
Virement prévisionnel de la section de fonctionnement vers la section d'investissement	2 027 940.75 €
Amortissements en dépenses	950 000 €
Amortissements en recettes	300 €

(Cf ANNEXES Maquette du Budget et Rapport sur le BP 2021)

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Thierry NOGUET

